

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Révélateur

Code Eural	09 01 01*
Code déchet	306000

DESCRIPTION

Révélateur noir et blanc et couleur

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Densité relative : env. 1,1
- Matière sèche max 5 %
- Couleur : brun clair à brun foncé
- pH >7
- Contamination organique < 0,1 %

Conditions générales :

- Pas de révélateur de plaque
- Pas de fixateur ni de solvant
- Pas de contamination par d'autres déchets

Conditions d'emballage :

- Le liquide peut être emballé dans des bidons en plastique, des fûts en plastique ou des multibox.